RCS : ST NAZAIRE
Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00513
Numéro SIREN : 751 968 108
Nom ou dénomination : ABARCO EXPERTISES

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2019 sous le numéro de dépôt 6044

2019 S 6044

ABARCO EXPERTISES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000.00 €

Siège social : 9 RUE DES SALAMANDRES

44350 GUERANDE

751 968 108 RCS SAINT NAZAIRE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 79 115.49 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	79 115.49 €
- Soit un bénéfice distribuable de	79 115.49 €
- Une somme de	50 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	250.00 €
- et le solde, soit	29 115.49 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 250.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	43 500.00 €
soit, par titre :	217.50 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	32 000.00 €
soit, par titre :	160.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	35 000.00 €
soit, par titre :	175.00 €

SAS ABARCO EXPERTISES
Au capital de 2 000 €
14 quai Saint-Jacques
44420 La Turballe

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

ABARCO EXPERTISES
SAS au capital de 2 000€
14 quai Saint-Jacques
44420 LA TURBALLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Exco

29 Bd Albert Einstein
CS 92351
44323 NANTES CEDEX 3

ABARCO EXPERTISES
SAS AU CAPITAL DE 2 000€
14 QUAI SAINT-JACQUES
44420 LA TURBALLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABARCO EXPERTISES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

4

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

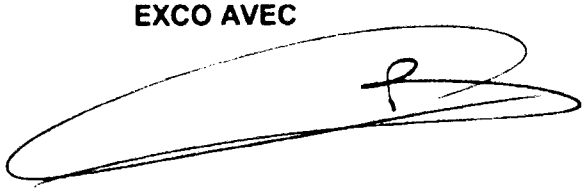
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes
Le 12 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
EXCO AVEC



Représenté par Benjamin POULARD

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val similaires	230	230		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 886	16 394	11 492	17 641
Autres immobilisations corporelles	102 087	59 670	42 417	57 147
Immobilisations corporelles en cours	7 196		7 196	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	25 000		25 000	
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 952		4 952	4 952
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**167 351**	**76 294**	**91 057**	**79 739**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	145 633	738	144 895	113 375
Autres créances	12 316		12 316	14 132
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	72 195		72 195	47 254
Charges constatées d'avance (3)	3 430		3 430	3 173
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**233 574**	**738**	**232 836**	**177 934**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**400 925**	**77 032**	**323 893**	**257 674**

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 000	2 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	200	200
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	50 454	27 615
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**79 115**	**66 339**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**131 769**	**96 154**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 035	2 613
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 925	2 017
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 401	14 009
Dettes fiscales et sociales	139 914	115 187
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 850	27 693
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**192 123**	**161 520**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**323 893**	**257 674**

(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	192 123	161 520
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	881 161	620 351
Chiffre d'affaires net	**881 161**	**620 351**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 717	4 084
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 062	139
Autres produits	254	138
Total I	**890 193**	**624 711**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	267 311	187 111
Impôts, taxes et versements assimilés	6 923	4 948
Salaires et traitements	364 350	254 722
Charges sociales	118 720	77 731
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	29 645	19 322
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	285	69
Total II	**787 233**	**543 904**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**102 960**	**80 807**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	108	81
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**108**	**81**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	647	157
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**647**	**157**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-540**	**-77**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**102 420**	**80 730**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 243	152
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**2 243**	**152**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-2 243**	**-152**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	21 062	14 239
Total des produits (I+III+V+VII)	**890 301**	**624 792**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**811 186**	**558 453**
BENEFICE OU PERTE	**79 116**	**66 339**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 243	152
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**2 243**	**152**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-2 243**	**-152**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	21 062	14 239
Total des produits (I+III+V+VII)	**890 301**	**624 792**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**811 185**	**558 453**
BENEFICE OU PERTE	**79 115**	**66 339**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABARCO EXPERTISES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 323 893 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 79 115 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Par prudence le calcul du CICE a été basé sur les rémunérations versées au cours de l'exercice sans prise en compte des passifs comptabilisés, ni des éléments de rémunérations différés à long terme.
Il a été comptabilisé dans la rubrique charges de personnels du compte de résultat.
Ce montant sera utilisé conformément à l'objet prévu par l'article 244 quater C du CGI.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 10 234 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	230			230
Immobilisations incorporelles	**230**			**230**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 047	839		27 886
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 547	5 110		14 657
- Matériel de transport	46 708			46 708
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 904	2 818		40 722
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		7 196		7 196
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**121 206**	**15 963**		**137 169**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		25 000		25 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 952			4 952
Immobilisations financières	**4 952**	**25 000**		**29 952**
ACTIF IMMOBILISE	**126 388**	**40 963**		**167 351**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 963	25 000	40 963
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**15 963**	**25 000**	**40 963**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU ABARC'HAUTS DE FRANCE 75007 PARIS	25 000		100.00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	25 000	25 000	274		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les titres, acquis dans l'exercice, sont évalués au prix d'acquisition. Il n'y a pas lieu de provisionner ceux-ci à la clôture de l'exercice présent, aucun bilan de la filiale n'ayant été arrêté à ce jour. Le premier exercice cloturera au 31.12.2019

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	230			230
Immobilisations incorporelles	**230**			**230**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 406	6 988		16 394
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 478	1 404		4 882
- Matériel de transport	12 450	13 672		26 122
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 085	7 581		28 666
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**46 419**	**29 645**		**76 064**
ACTIF IMMOBILISE	**46 649**	**29 645**		**76 294**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 192 123 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	7 035	7 035		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 401	15 401		
Dettes fiscales et sociales	139 914	139 914		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 774	29 774		
Produits constatés d'avance				
Total	**192 123**	**192 123**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 035			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 606			
(**) Dont envers les associés	3 925			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 925 euros

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 153
Dettes provis. pr congés à payer	17 580
Personnel - autres charges à payer	11 056
Charges sociales s/congés à payer	6 533
Charges sociales - charges à payer	2 309
Etat - autres charges à payer	5 706
Divers - charges à payer	2 140
Total	**52 478**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	3 430		
Total	**3 430**		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 10 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	**10**	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ABARCO EXPERTISES
SAS au capital de 2 000€
14 quai Saint-Jacques
44420 LA TURBALLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Exco

29 Bd Albert Einstein
CS 92351
44323 NANTES CEDEX 3

ABARCO EXPERTISES
SAS AU CAPITAL DE 2 000€
14 QUAI SAINT-JACQUES
44420 LA TURBALLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la SAS ABAR'HAUTS DE FRANCE
(Personne intéressée : Monsieur Nicolas JAMET, président de la société)

- Convention de trésorerie

Votre société a consenti à la société ABAR'HAUTS DE FRANCE des avances financières pour un montant de 273,84 € au 31/12/2018. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Convention conclue avec Mélodie JAMET

(Personne intéressée : Monsieur Nicolas JAMET, président de la société, et Madame Mélodie JAMET, associé)

- Bail immobilier entre Mélodie JAMET et la SAS ABARCO EXPERTISES

Le 1er aout 2017, un bail professionnel a été conclu entre Madame Mélodie JAMET, associé, et la SAS ABARCO EXPERTISES portant sur des locaux 47 rue de Bourgogne, 75007 PARIS pour une durée de six années prenant fin le 31 juillet 2023.

Les conditions financières du bail sont définies dans le contrat fixant le loyer mensuel à hauteur de 1 200 € hors taxe et indexé sur l'indice de référence ILAT du 1er trimestre 2017, soit 109,41 points.

À ce titre, ABARCO EXPERTISES comptabilise, dans ses comptes clos au 31/12/2018, une charge de 12 000 € hors taxe.

Fait à Nantes
Le 12 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
EXCO AVEC



Représenté par Benjamin POULARD